



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

113

Paris, le 24 février 2004

Convention Etat-CDC pour le financement des PME

Francis Mer, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et Francis Mayer, Directeur général de la Caisse des dépôts, ont signé le 24 février une convention de 5 ans entre l'Etat et la Caisse des Dépôts relative au programme PME Innovation.

L'enveloppe annuelle de ce programme, qui sera soumise chaque année à l'avis de la Commission de surveillance par le Directeur général de la Caisse des dépôts, se montera à 150 M€.

Les investissements réalisés à ce titre se feront dans deux directions correspondant à des segments à potentiel, prioritaires pour le développement de l'économie française :

- le Capital investissement régional
- le Capital risque technologique

Francis Mer, soulignant que la politique en faveur de l'innovation est déterminante pour la croissance économique, a rappelé les différentes mesures du plan Innovation intégrées à la loi de Finances pour 2004 (refonte du crédit d'impôt recherche, création du statut de jeune entreprise innovante, création d'un statut adapté aux investisseurs providentiels).

Faisant part de son souhait de poursuivre la réflexion collective sur le financement des entreprises innovantes avec tous les acteurs concernés, le ministre a annoncé la constitution d'un nouveau groupe de travail pour étudier des pistes nouvelles et lui faire des propositions.

Saluant l'action de la CDC en faveur des PME, il s'est félicité que la convention Etat CDC prolonge le programme d'investissements réalisé depuis 1994 par la Caisse des dépôts à l'appui des politiques publiques visant à développer le marché du capital-investissement, notamment en faveur des PME innovantes.

Francis Mayer a rappelé que depuis 10 ans, l'engagement sur le long terme de la Caisse des dépôts avait fait émerger le marché du financement en fonds propres des PME en France. Sur la période 1994/2004, en prenant en compte les axes régionaux ou technologiques, 53 sociétés de capital investissement et 60 FCPR ont bénéficié d'investissements de CDC PME, jouant aussi un rôle contra-cyclique dans les difficultés du secteur depuis 3 ans. Le nouveau programme PME Innovation, doté de 150 M€ en 2004 sur les fonds propres de la Caisse des dépôts, devra aussi lui donner une dimension européenne.

Au sein du pôle de Capital Investissement de la Caisse des dépôts que contrôlera CDC Entreprises, les investissements seront réalisés par la filiale dédiée FP Gestion, aux côtés d'investisseurs privés et dans des conditions comparables, avec des objectifs de rentabilité conformes aux standards des segments de marché concernés.

Contacts Presse :

Cabinet de Francis MER : Jean François Clémencel - 01 53 18 41 35

CDC PME : Isabelle Ginestet - 01 58 50 71 58

Les orientations 2004/2008 du Programme PME Innovation

Introduction

De manière générale, l'action des pouvoirs publics sur la période 1997-2002, visant à créer un secteur concurrentiel du capital-risque, a en large part réussi. Il existe aujourd'hui une chaîne complète et consistante de financement de l'innovation.

Cela n'est cependant pas suffisant pour mettre la France au niveau des autres pays industrialisés (Etats-Unis, Royaume-Uni, mais aussi Canada, Israël...). Cette chaîne de financement doit encore progresser sur d'importants points pour être à la mesure du potentiel de création et de développement de nouvelles entreprises de notre économie. Il s'agit, dans les années qui viennent, de la consolider et de la rendre plus efficace.

Quatre priorités ont été retenues au sein de la convention entre l'Etat et la Caisse des dépôts:

- Une priorité conjoncturelle:
 - faire sortir le secteur du capital-risque de la crise qui l'affecte depuis 2001 ;
- Trois priorités de moyen terme visant à remédier aux faiblesses structurelles du marché :
 - attirer l'épargne vers l'investissement en capital dans les entreprises ;
 - réduire la dispersion des acteurs du capital-investissement ;
 - faciliter le financement du développement des entreprises au delà de la phase du capital risque, par le capital développement et les marchés de croissance.

I- Le financement en fonds propres des entreprises technologiques

L'action de FP Gestion¹ dans le capital risque et dans l'amorçage visera :

- à limiter l'impact de la crise conjoncturelle actuelle du capital risque [FCJE²]
- plus généralement et sur la durée, à accompagner la consolidation et la maturation de ce marché (Activité fonds de fonds dans l'amorçage et le capital risque)
- à diminuer le déficit de financement aval des PME les plus matures (Valeurs de croissance et fonds de capital investissement mature).

Poursuite des actions en cours

- Le FPCR³ va continuer à investir avec sa dotation actuelle jusqu'à fin 2004 ;
- Le FCJE poursuivra ses investissements jusqu'à fin 2004, début 2005 ;
- FP Gestion continuera à investir dans des projets nouveaux au sein du portefeuille capital risque d'amorçage et sera confronté au renouvellement des principaux fonds d'amorçage en 2005 ;

¹ La Caisse des dépôts va regrouper prochainement ses activités de financement en fonds propres des entreprises, issues de CDC PME et de CDC IXIS Private Equity autour d'une nouvelle filiale : CDC Entreprises. Au sein de CDC Entreprises, les fonds continueront d'être gérés séparément, par des équipes dédiées. FP Gestion gèrera le capital investissement régional, le capital-risque et l'amorçage technologiques et les sociétés de gestion liées au programme PME Innovation.

² Fonds de Co-investissement pour les jeunes entreprises

³ Fonds de promotion du capital risque

- Les actions du Plan innovation seront déployées, par le renforcement des fonds d'amorçage existants et la mise en place de fonds d'amorçage liés aux centres d'excellence technologique ;
- La CDC pourra poursuivre son rythme d'engagement dans le fonds CDC PME Croissance, pour accompagner sa montée en puissance dans le domaine des entreprises cotées de petite et moyenne capitalisation.

Nouvelles opérations

- L'ensemble du dispositif technologique vient à échéance en 2004-2005. Il doit être relayé mais par la même occasion refondu, en favorisant une meilleure taille critique des fonds et moindre rupture entre amorçage et capital risque. La création d'un seul fonds de fonds de plus grande taille et actif dans les montages sera étudiée ;
- FP Gestion s'attachera à promouvoir des fonds consacrés aux entreprises technologiques de moyenne capitalisation dont les besoins sont insuffisamment ou pas couverts et qui présentent néanmoins un potentiel de croissance élevé à moyen terme.

II- Le financement en fonds propres des PME-PMI régionales

Poursuite des actions en cours

- Le FCIR⁴ va continuer à investir avec sa dotation actuelle jusqu'à fin 2004, et probablement mi 2005 ;
- Au sein de son portefeuille régional, FP Gestion continuera à investir de façon active dans la gamme supra- FCIR (fonds de plus de 40 M€), et passive dans la gamme infra - FCIR (Fonds de moins de 10 M€ ou non éligibles). Une réflexion est lancée sur cette dernière typologie d'opérateurs ;
- FP Gestion continuera à investir au sein de son portefeuille national, axé sur les PME-PMI régionales, de façon active, sauf élargissement du champ du FCIR.

Nouvelles opérations

- le développement du marché bute sur son sous développement dans le financement d'entreprises de croissance de 50 à 300 M€ de valorisation ayant besoin d'investissements unitaires de 10 à 50 M€. Une réflexion doit être engagée sur le financement de ces entreprises médianes non technologiques, qui nécessiterait des volumes importants de capitaux ;
- il conviendra d'examiner l'opportunité de lancer des fonds nationaux sectoriels dans des domaines qui le nécessitent comme, par exemple, le marché des industries culturelles.

1- L'international

FP Gestion poursuivra ses investissements européens et internationaux, à la fois via des partenariats croisés en Europe et au Canada, mais également au Maghreb et au Machrek via le fonds de fonds Averroès.

2- Les garanties

La partie subventionnelle des engagements de FP Gestion se limitera à un maximum de 20 M€ de dotations annuelles aux garanties SOFARIS.

⁴ Fonds pour le capital investissement régional

*

*

*

Dans la mesure où ses résultats et ses fonds propres le lui permettront, la Caisse des dépôts et consignations consacrera 150 M€ par an sur cinq ans à ces actions.



CDC PME – 1994/2004

**10 ans de capital investissement au
service des PME**

1994

« *Le manque de fonds propres est l'un des verrous qui bloque le développement des PME et l'emploi en France.* » Le diagnostic est d'Edmond Alphandéry, ministre de l'Economie. Il l'énonce le jeudi 16 juin 1994 lors du lancement officiel du Programme PME de la Caisse des dépôts et consignations, qui a pour but de « *muscler* », dit le ministre, le dispositif de financement des fonds propres du tissu industriel français. Un programme sur 3 ans, doté de 1,7 milliards de francs provenant des fonds propres de la CDC est lancé.

• **Les principes d'action du Programme PME** sont clairement définis et seront maintenus par la suite :

- **la CDC interviendra autant que possible indirectement en apportant des capitaux à des organismes spécialisés déjà existants (sociétés de développement régionales, sociétés de capital-risque, instituts régionaux de participations) ou en création, qui investiront eux-mêmes dans les PME ;**

- elle privilégiera les domaines dans lesquels l'initiative privée présente des lacunes, en veillant à ne pas se substituer à d'autres intervenants ;
ses interventions s'efforceront toujours d'avoir le meilleur effet de levier possible ;
elles s'effectueront toujours aux côtés d'investisseurs privés et aux mêmes conditions ;

- enfin, la CDC recherchera une rentabilité conforme aux normes des segments du marché concernés.

• **La CDC consacra à ce programme une enveloppe annuelle de 500 millions de francs durant trois années.**

L'essentiel de cette enveloppe servira à des prises de participation dans des organismes de capital investissement.

Il s'agira notamment :

- de fonds d'investissements dédiés à la transmission d'entreprises (Epargne Finance Investissement et Avenir PME Succession), en partenariat avec les Caisses d'Epargne et le CEPME (Crédit d'équipement des PME) ;
- de fonds de fonds « Fondinvest » pour favoriser la liquidité des investisseurs ;
- 100 millions par an seront par ailleurs consacrés à doter le fonds « Garantie Capital PME », géré par la Sofaris, organisme spécialisé dans l'assurance du financement des PME, et destiné à sécuriser les apports en fonds propres des fonds d'investissement dans les entreprises.

1995

• **Premier bilan positif pour Garantie Capital PME**

Sur sa première année pleine d'exercice, le fonds Garantie Capital PME garantit près de 1,3 milliards de francs d'interventions, soit 23,2 % de l'ensemble des opérations de capital-risque en France en 1995. Cette somme est investie par 125 organismes dans 630 PME à travers la France.

• **La CDC engage, par ailleurs, 75 millions de francs dans les SDR** (société de développement régional) d'Alsace, de Bretagne, des Pays de la Loire et de Midi-Pyrénées.

- **Les premières prises de participation** se concrétisent dans les sociétés de capital investissement régionales : l'IPO à Nantes, Siparex et Rhône-Alpes Création à Lyon, Nord-Croissance à Lille , etc.

1996

1996 voit se poursuivre les actions engagées pour développer le marché du capital investissement régional, et amorcer l'axe technologique.

- **Création de CDC Innovation**

Doté de 400 millions de francs, ce fonds de capital-risque est monté par la CDC avec comme seule optique l'investissement dans les jeunes entreprises technologiques. Le choix des premières PME soutenues l'illustre bien : Biovector (transport de molécules), Eliosynthèse (micro algues), Straco (simulation vibro acoustique), etc.

Il vient renforcer un segment du marché naissant et encore peu dynamique mais qui va connaître une très forte expansion.

- **Création de CDC Valeur de croissance**

Ce fonds doté de 150 millions de francs vise à accompagner la création du Nouveau Marché, en investissant dans les PME qui s'y introduisent.

- **Les prises de participation** dans les sociétés de capital investissement régionales se poursuivent : 1 million de francs pour la création de Midi-Pyrénées Expansion, 2,2 millions dans Poitou Charente Expansion, 1,5 millions dans Capital Investissement Franche-Comté, 7,3 millions dans Sofimac (Massif Central), etc.

- **Et déjà un premier bilan**

- **Au terme du premier plan triennal, 99 % des 1,5 milliards de francs** prévus au départ ont été effectivement engagés. Ce montant est à rapprocher du volume global du marché du capital investissement français, compris sur la période entre 5 et 7 milliards de francs annuels ;

- **223 fonds ou sociétés d'investissement et, par leur entremise, 4 400 PME** ont bénéficié du programme, soit à travers le fonds Garantie Capital PME (136 investisseurs, 1 830 PME), soit pour des financements en fonds propres (97 investisseurs, 2 600 PME).

1997

« Nous allons poursuivre notre effort, à hauteur de 500 millions de francs par an, car il ne sera efficace que s'il s'inscrit dans la durée » annonce Philippe Lagayette, directeur général de la CDC. Le Programme PME est reconduit sur 3 ans (1997-1999).

- **La CDC décide notamment de renforcer son action en faveur des PME innovantes en participant à la réflexion qui conduira à la création de fonds de capital risque dédiés aux entreprises technologiques en création : les fonds d'amorçage**, en association avec des organismes de recherche publiques (INRIA, CNRS, INSERM, INRA ...), des universités (Compiègne), et toujours avec des investisseurs privés (Axa Private Equity, Natexis, Caisses d'Epargne ...).

- Toujours pour favoriser la création d'entreprise, **la CDC décide de consacrer 100 millions de francs sur trois ans au financement de prêts d'honneur pour les très petites entreprises.**

- En 1997, les investisseurs régionaux partenaires de la CDC investissent 579 millions de francs **(+ 35 % par rapport à 1996) dans 409 opérations (382 en 1996). Parallèlement, les cessions permettent de dégager 186 millions de francs de plus-values.**

1998

- **Création de CDC PME SAS, filiale à 100% de la CDC qui reprend tous les actifs liés au Programme PME.**

- **Création du Fonds public et du fonds BEI pour le capital-risque**

L'Etat décide d'engager dans le capital-risque 600 millions de francs provenant de la privatisation de France Télécom. Ce montant est investi dans un fond de fonds, géré par la CDC, qui a pour objectif de souscrire à des FCPR (fonds commun de placement à risque) majoritairement privés centrés sur les jeunes entreprises innovantes et de soutenir la forte expansion de ce segment du marché.

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) s'associe à cette initiative en confiant un fonds de 300 millions de francs à la CDC avec le même objectif.

Le Fonds Public et le Fonds BEI sont gérés par la même équipe et le même comité d'engagement de façon à intervenir conjointement.

1999

- Dès 1999, il est acquis que ce programme sera reconduit sur la période 2000-2002 et doté d'une enveloppe de 2,1 milliards de francs.

- **L'action en faveur du marché du capital investissement** se poursuit selon les mêmes axes (développement du capital investissement régional, développement du capital-risque et de l'amorçage, dotation au fonds Garantie Capital PME).

- **La CDC concrétise son action en faveur du développement de l'amorçage** en participant à la création de fonds nationaux sectoriels (comme I Source dans le logiciel ou Créagro dans l'agro-alimentaire) et régionaux généralistes ou dédiés aux centres d'excellence technologiques (Secant à Compiègne, Génopôle 1^{er} jour à Evry).

2000

- **Alors que débute la troisième programmation triennale**, la CDC est actionnaire de 46 sociétés ou fonds régionaux de capital-investissement qui gèrent 4,7 milliards de francs. Leur taux de rentabilité sur fonds propres atteint 6,8 % (contre 3,8 % en 1996).

- **L'action en faveur de l'amorçage se poursuit avec la création de Bioam (biotechnologies) et d'Emertec (sciences de l'ingénieur).**

- **Lancement du Fonds de promotion pour le capital-risque (FPCR)**

Ce fonds de fonds vient prolonger l'action d'incitation et d'entraînement du marché initiée en 1998 à travers le Fonds public et le Fonds BEI pour le capital-

risque. L'Etat, le FEI et la CDC y investissent chacun 50 millions d'euros.
Priorités du FPCR : favoriser les secteurs émergents (sciences du vivant, technologie, électronique, environnement et développement durable) et privilégier les capital-risqueurs indépendants. Simultanément est créée FP Gestion, filiale à 100% de CDC PME, agréé COB pour la gestion de FCPR ouverts à des tiers.

2001

- **Création de trois nouveaux fonds d'amorçage nationaux**

I-Source 2 succède à I-Source et cible les domaines logiciels et infrastructures Internet. C-Source est lui spécialisé dans les technologies et les contenus multimédia. Quant à T-Source, il interviendra sur le secteur des systèmes et services de communication.

- **Un fond d'amorçage régional « tri-national »** est créé à Sophia-Antipolis. Baptisé Sophia Euro Lab et doté à son démarrage de 10 millions d'euros, il est monté par CDC PME et la banque bavaroise Bayerische Landesbank. C'est le premier fonds d'amorçage français rassemblant des partenaires européens.

- **CDC PME est le premier investisseur des fonds d'amorçage français**, avec un engagement global de 47 millions d'euros.

- **Création de CDC PME Croissance**

Ce FCP est dédié aux valeurs cotées sur le nouveau et le second marché, débouchés immédiats du capital investissement. Il a pour vocation, de favoriser la continuité dans le financement des PME à l'issue de leur phase de financement en capital-risque.

- **Bilan du Fonds public et du Fonds BEI après 3 ans d'existence**

- Ils ont soutenu 20 FCPR qui se sont engagés à investir plus de la moitié de leur portefeuille dans des entreprises françaises innovantes de moins de 7 ans. Ces FCPR ont réuni 1,13 Md€ de capitaux pour 137 M€ engagés, soit un effet de levier de 8,2 ;
- 279 entreprises high-tech ont bénéficié de ces capitaux (dont 38 % au stade d'amorçage) ;
- 24 sorties ont déjà été réalisées, dont 11 à l'occasion d'introduction en bourse.

- **Investissements européens et internationaux**

CDC PME consacre une petite partie de ses investissements à des opérations croisées avec des partenaires européens (Bayerische Landesbank) ou internationaux (Caisse des Dépôts du Québec), ainsi qu'à un premier investissement dans un fonds marocain.

2002

- **Lancement d'un Fond de co-investissement pour les jeunes entreprises (FCJE).**

Doté de 90 millions d'euros, à parts égales entre l'Etat, CDC PME et le FEI, le FCJE intervient en co-investissement et à la demande des fonds dans des entreprises technologiques de moins de 7 ans, notamment dans le domaine des biotechnologies, et principalement en deuxième tour de table. Dès la première année, 19 jeunes entreprises en bénéficieront.

- **CDC PME amplifie son action structurante auprès des investisseurs régionaux en lançant le Fonds pour le capital investissement régional (FCIR). Le FCIR est doté** d'un montant de 70 millions d'euros, et souscrit par CDC PME (40 millions d'euros), le FEI, (20 millions) et San Paolo IMI (10 millions). Géré également par FP Gestion le FCIR investit dans des FCPR régionaux dont la taille est comprise entre 20 et 40 M€. Avec le FCIR et le transfert de l'équipe régionale dans FP Gestion, la filiale de CDC PME gère dorénavant 80% des actifs liés au Programme PME.

- **CDC PME confirme sa place de premier contributeur au marché du capital investissement régional.** L'engagement cumulé de CDC PME au capital de **64 organismes** régionaux s'élève à 169 millions d'euros.

- **CDC PME poursuit ses investissements au Maghreb** avec Maghreb Private Equity Fund, et plus spécialement en Tunisie avec Tuninvest Innovations, et inaugure en partenariat avec la Caisse de Dépôt et de Gestion du Maroc, le premier fonds d'amorçage marocain, Sindibad.

2003

- **Création d'un fonds d'amorçage dédié à l'environnement.**

Le FCPR 3E (Emertec, Energie, Environnement) est initialement doté de 11,5 millions d'euros grâce à 4 sponsors : CDC PME, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), l'Institut français du pétrole (IFP) et Natexis Private Equity. Il doit investir dans une quinzaine d'entreprises en création, toujours dès les premiers tours de table. Les projets cibles : des entreprises innovantes et à fort contenu technologique dans les secteurs de la production d'énergie renouvelable ou non polluante, le traitement des déchets, le stockage d'énergie...

- **Lancement des deux premiers fonds souscrits dans le cadre du FCIR :** Ouest Ventures pour la région Grand Ouest de la France (20 M€) et ICSO'1 pour le quart Sud Ouest de la France (43 M€).

- **Lancement d'un FCPR dédié aux opérations de transmission et de développement dans les PME.**

D'un montant de 50 millions d'euros, souscrit par CDC PME, Natexis Private Equity et la BDPME, Avenir Entreprises 1 est destiné au financement d'entreprises petites et moyennes de plus de 3 ans, principalement en phase de transmission ou de développement et présentant de fortes perspectives de croissance. CDC PME devient également actionnaire de référence de la société de gestion Avenir Entreprise Investissement.

- **CDC PME, Proparco, la Bei et la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse-Réunion créent le premier fonds de fonds dédié au Maghreb et au Machrek, Averroès, doté de 25 M€.**

Chiffres clés

Investissements de CDC PME et FP Gestion au 31.12.03	Investissements de CDC PME et FP Gestion au 31.12.2002	Fonds de capital investis bénéficiaires au 31.12.2003
<p>Régional (au 31 12 2003)</p> <p>53 sociétés de capital investissement 13 FCPR 186,2 M€ engagés 17,9 % = taux de participation moyen</p>	<p>Régional (au 31 12 2002)</p> <p>50 sociétés de capital investissement 14 FCPR 169,3 M€ engagés 14,5 % = taux de participation moyen</p>	<p>263 collaborateurs dans les sociétés 1192 M€ gérés 851 M€ investis 2256 entreprises en portefeuille</p>
<p>Amorçage (au 31 12 2003)</p> <p>7 fonds nationaux 9 fonds régionaux 58 M€ engagés 28 % = taux de participation moyen</p>	<p>Amorçage (au 31 12 2002)</p> <p>6 fonds nationaux 9 fonds régionaux 49,3 M€ engagés 26,0 % = taux de participation moyen</p>	<p>34 collaborateurs dans les sociétés 191 M€ gérés 49,6 M€ investis 113 entreprises en portefeuille</p>
<p>Capital Risque (au 31 12 2003)</p> <p>31 FCPR 211 M€ engagés 14 % = taux de participation moyen</p>	<p>Capital Risque (au 30 09 2003)</p> <p>29 FCPR 237,0 M€ engagés 14,5% = taux de participation moyen</p>	<p>116 collaborateurs dans les sociétés 1218 M€ gérés 525 M€ investis 388 entreprises en portefeuille</p>